

**AVIS PUBLIC  
APPEL D'OFFRES**

**DÉNEIGEMENT SECTEUR URBAIN ET RURAL  
2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029**

La Ville de Beauceville demande des soumissions pour son déneigement des saisons **2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029**.

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web, [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé d'un montant égal à 10 % du montant total de la soumission (toutes taxes incluses) et fait à l'ordre de la Ville de Beauceville ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant. Les soumissions devront également être accompagnées des lettres d'intention relatives au cautionnement d'exécution et au cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services ainsi que d'autres documents requis au devis.

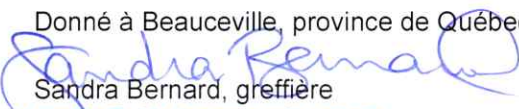
Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec ou ayant un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables au propriétaire et qui détiennent une licence appropriée sont admises à soumissionner.

Les soumissions doivent être cachetées et marquées "Soumission - déneigement **2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029**". Les soumissions devront être reçues à l'hôtel de ville de Beauceville situé au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, avant 11h00, heure locale, **le 14 mars 2024**, pour ouverture publique le même jour, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

En vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* la date limite de dépôt des plaintes est fixée au 28 février 2024.

La Ville de Beauceville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de retrancher certaines parties du contrat. La Ville de Beauceville ne sera passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou perte subie par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 12 février 2024

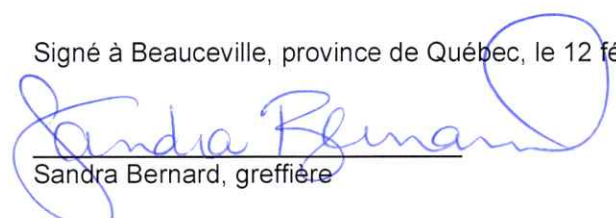
  
Sandra Bernard, greffière  
[greffe@ville.beauceville.qc.ca](mailto:greffe@ville.beauceville.qc.ca)

\*\*\*

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville le 12 février 2024 et dans le Journal de Québec le 13 février 2024.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 12 février 2024.

  
Sandra Bernard, greffière